

# Remboursement de frais médicaux

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **28 (1998)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-826824>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Remboursement de frais médicaux

*Les bénéficiaires de prestations complémentaires disposent, en plus de leurs prestations régulières, d'un montant disponible pour le remboursement de frais médicaux non couverts par l'assurance obligatoire.*

**L**e montant maximum disponible pour des frais médicaux s'élève à Fr. 25 000.- par année pour une personne et à Fr. 50 000.- pour un couple vivant à domicile. C'est dans ce cadre que les frais d'aide et de soins à domicile peuvent être pris en charge par l'OCPA.

A Genève, la Fédération des services privés d'aide et de soins à domicile offre des services spécialisés et complémentaires fournis par des associations reconnues d'utilité publique. En voici la liste, décrivant le type de prestations fournies et leur prise en charge par l'OCPA.

## Repas et ménage

L'AGAD et l'ASPAH fournissent les prestations suivantes: entretien du ménage, aide aux actes de la vie quotidienne, courses et préparation des repas, gardes. L'OCPA rembourse intégralement les prestations facturées, mais dans les limites du montant disponible pour les frais médicaux.

**Renseignements:** AGAD (Association genevoise d'aide à domicile), tél. 022/827 85 99. ASPAH (Société d'aide et de service aux personnes âgées et handicapées), tél. 022/301 33 88.

## Soins infirmiers

Le SASCOM, l'ASID, le SITEX et le Lien des gardes-malades sont à votre disposition pour les soins infirmiers, les soins thérapeutiques

sur prescription médicale, l'ergothérapie, la physiothérapie et l'aide aux actes de la vie quotidienne. Ces frais sont pris en charge dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. L'OCPA rembourse la part non prise en charge par l'assurance maladie. Il faut présenter le décompte original de votre assurance maladie.

**Renseignements:** SASCOM (Service d'aide et de soins communautaires), tél. 022/827 84 14; ASID (Coopérative des soins infirmiers), tél. 022/301 31 11; SITEX (Soins à domicile), tél. 022/794 85 55; Lien des gardes malades, tél. 022/329 01 74.

## Remboursement limité

Si vous faites appel à des services ou organismes non reconnus d'utilité publique ou qui ne remplissent pas les critères imposés par la loi fédéra-

le sur l'assurance maladie, prenez contact avec l'OCPA, car le remboursement est limité aux tarifs des organismes reconnus ou limité. Exemple: pour des frais d'aide au ménage sur présentation d'un certificat médical, le tarif reconnu est de Fr. 25.- l'heure (max. Fr. 4800.- par an).

**Renseignements sur les différentes prestations:** Fédération des services privés et publics d'aide et de soins à domicile, 36, avenue du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge. Tél. 022/827 84 84.

**Renseignements sur la prise en charge des frais par l'OCPA:** Office cantonal des personnes âgées, secteur des frais de maladie, 54 route de Chêne, case postale 378, 1211 Genève 29. Tél. 022/849 77 77.

OCPA

## Je suis la mémoire

**F**lorance Plojoux, illustratrice genevoise, a réalisé un travail intéressant à l'occasion de son diplôme de fin d'études sur le thème de la mémoire des seniors. Dans un premier temps, elle a rencontré cinq personnes âgées de 75 à 99 ans. Dans l'intimité de leur quotidien, elles lui ont confié les histoires de leur vie.

De ces instants d'émotion partagés, l'artiste a imaginé un travail d'illustration spécifique. Ainsi, les récits de vie ont-ils été transcrits de diverses manières. L'une d'entre elle nous a particulièrement séduits. Il s'agit de la création d'une veste de papier sur laquelle Florance Plojoux a reconstitué, à petites touches de poèmes et de dessins, le parcours de la vie de Gaëtan, 77 ans.

Ses créations, intitulées «Je suis la mémoire», sont exposées du 6 au 22 novembre au Musée d'ethnographie de Genève, au Petit Pavillon bleu.

Visite sur rendez-vous, tél. 022/418 45 44 (l'après-midi).



**Toute une vie racontée sur une veste de papier**